EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE DIEUE SUR MEUSE

SEANCE DU 9 AVRIL 2025

Afférents au Conseil 15 En exercice Qui ont pris part à la

délibération 11

Date de convocation 03/04/2025 Date d'affichage 09/04/2025 Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

055-215501545-20250409-2025-04-D03-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 10/04/2025

L'an deux mil vingt-cing, le neuf avril, à dix-neuf heures, le conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. LEPRINCE Romuald, Maire.

Etaient présents : Romuald LEPRINCE, Yvon PERIDON, Esperanza LULLO, Julien FABER, Agnès ROUX, Frédérique SERRE, Rachel FAVEAUX, Jean-Noël LEPAGE.

> Absents non excusés : Richard CURTO PEREZ, Agnès CRESPEL. Absents excusés : Magali PLATAT, Christophe PUZIN,

Sophie KOLLROS donnant pouvoir à Rachel FAVEAUX, Raoul PURSON donnant pouvoir à Romuald LEPRINCE, Pascal LEPAGE donnant pouvoir à Jean-Noël LEPAGE.

Agnès ROUX est nommée secrétaire de séance.

FONGIBILITE DES CREDITS

2025-04-D03

Le Maire rappelle au conseil municipal que l'instruction comptable et budgétaire M57 permet de disposer de plus de souplesse budgétaire puisqu'elle autorise le conseil municipal à déléguer au maire la possibilité de procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, dans la limite de 7.5% du montant des dépenses réelles de chacune des sections, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel.

Le Maire doit alors informer l'assemblée délibérante de ces mouvements de crédits lors de sa plus proche séance.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal autorise le Maire, par 11 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, et ce dans la limite de 7.5% des dépenses réelles de chacune des sections.

Il autorise le Maire à signer tout document relatif à cette autorisation.

Ont signé au registre les membres présents. Copie conforme.

Le Maire,

Romuald LEPRINCE.